

S'AFFICHER OU DISPARAÎTRE ?

Les pré-enseignes annonçant la présence de commerces sont interdites depuis mars 2015. Ce qui était évalué comme une tâche sur nos paysages est aujourd'hui devenu un trou dans le chiffre d'affaires des installations commerciales, et notamment dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. **PHILIPPE HADEF**



Les commerçants ont trouvé dans les parlementaires du Loiret un soutien utile à leur cause...

Ils étaient réunis à Vienne-en-Val, entre Orléans et Sully-sur-Loire. Représentants de l'UMIH du Loiret, avec en chef de file son président Gilbert Guttin, députés et sénateurs du département au grand complet, sans oublier les élus locaux et départementaux : tous étaient déterminés à trouver, vendredi dernier, un remède au mal qui ronge l'hôtellerie et la restauration en milieu rural, à savoir l'interdiction des pré-enseignes. Cette décision prise en mars 2015 confirme

une première disposition législative de 1979, qui avait déjà mis un terme à ces affichages dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants et hors agglomération. Si ce n'est qu'à cette époque, des dérogations permettaient à certains établissements de s'afficher clairement aux yeux des touristes et autres personnes de passage.

« C'est une aberration ! »

Aujourd'hui ces dérogations sont drastiques et ne permettent plus à ces commerces ruraux de donner des indications précises sur la chaussée. Une absence de visibilité qui, selon l'UMIH, a déjà des conséquences dramatiques, avec des chiffres d'affaires qui peuvent chuter de 25 %. Ainsi l'UMIH et Tourisme Loiret ont souhaité sensibiliser les pouvoirs publics aux conséquences négatives de la réglementation actuelle des pré-enseignes. Et en lançant l'opération « S'afficher pour exister », les professionnels ont obtenu le soutien de tous les parlementaires – des deux chambres – du département. De

quoi porter le débat et tenter de faire évoluer cette loi.

D'ailleurs, plusieurs propositions sont d'ores et déjà mises sur la table, comme un retour sur cette interdiction, assorti d'un cahier des charges à respecter par les commerçants. Ou encore, la révision de la Signalisation d'Information Locale (SIL) en agglomération, dont le dimensionnement n'est pas suffisant pour permettre d'être réellement utile à l'automobiliste.

Pour Jean-Louis Jama, restaurateur et membre de l'UMIH 45, cette mobilisation est une source d'espoir : « toutes les sensibilités politiques étaient représentées. Et tous confirment qu'il s'agit là d'une aberration. Nous espérons maintenant avoir

**« AUTANT LEUR
DEMANDER DE FERMER
TOUT DE SUITE ! »**

Jean-Louis Jama, restaurateur loirétain

un rendez-vous avec le Préfet. » L'absence de réaction des gouvernements depuis la date de la loi, malgré le nombre de courriers et de mobilisations, génère une réelle frustration et une forme d'incrédulité, « surtout que l'on n'évoque pas les enseignes à l'entrée des agglomérations qui sont, pour le coup, une vraie pollution visuelle », ajoute Jean-Louis Jama, qui complète son propos par « le constat que nous avons tous fait : cette baisse de chiffre d'affaires, c'est en fait la marge de ces commerçants. Autant leur demander de fermer tout de suite ! Pourtant, tout le monde ne cesse d'évoquer la défense de la ruralité... » ●

DE PARTOUT...

Selon l'UMIH 45, la colère gronde partout sur le territoire et d'ores et déjà, la grande majorité des professionnels se sont mobilisés dans leur département, tentant de fédérer les élus pour revenir sur cette loi qu'ils vivent comme une « injustice ». Et pour Jean-Louis Jama, « cette opération en appellera d'autres si les choses n'évoluent pas... »